



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupement de Gendarmerie Départementale du Morbihan  
Escadron Départemental de Sécurité Routière de Vannes  
Affaire suivie par : Capitaine Arnaud Durussel  
Tél : 02 97 54 21 23  
Portable : 06 23 12 92 90  
Mail : [arnaud.durussel@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:arnaud.durussel@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Vannes, le 08 avril 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Sécurité routière : la sécurité des motards**

En 2015, 34 motocyclistes ont été victimes d'un accident de la circulation routière : 7 ont malheureusement trouvé la mort et 21 ont été blessés. Ne représentant qu'environ 2 % du trafic routier, les motocyclettes sont pourtant impliquées dans 15 % des accidents corporels constatés dans le département du Morbihan en zone de compétence de la gendarmerie.

L'analyse des 34 accidents montre que, pour 24 d'entre eux, les motocyclistes sont responsables (70%) et, pour 12, aucun tiers n'est concerné (35%).

Depuis le début de l'année 2016, on constate une tendance similaire à l'exercice précédent : 8 accidents (1 motocycliste tué et 7 blessés).

Face à ce sinistre constat, l'escadron départemental de sécurité routière du Morbihan s'engage de manière résolue et déterminée dans des actions destinées à protéger et sauver la vie des motards. Elles vont s'articuler selon le triptyque « communication – prévention – répression ».

Une campagne de prévention baptisée « les relais Motogend » débutera dès le 23 avril prochain (cf pièce jointe). Destinés aux motocyclistes pilotant des engins de plus de 125 cm<sup>3</sup>, ces relais ont pour but de dispenser des conseils de pilotage basés sur la formation des motocyclistes de la gendarmerie, de rappeler les principales causes et circonstances des accidents pour mieux les éviter et de présenter l'efficacité du gilet airbag. Ces rencontres se concluront par une sortie sur route ouverte afin de mettre en pratique les conseils théoriques prodigués.

Dès ce week-end, des contrôles ciblant tout particulièrement les motocyclistes seront effectués dans un but dissuasif et, le cas échéant, répressif.

Cette répression sera appliquée avec une grande fermeté en cas de constatation de fautes de comportement qui sont à l'origine des accidents : les excès de vitesse, le non respect de la signalisation et des règles de priorité et la conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants.

Enfin, la course des « 24 heures du Mans » qui se déroulera les 9 et 10 avril entraînera une augmentation substantielle du flux de circulation des motocyclistes sur les routes du département qui convergent vers la Sarthe. De nombreux contrôles seront mis en place du vendredi après-midi au dimanche soir. Ciblant particulièrement les motocyclistes, ils concerneront également et évidemment les autres usagers de la route.